

Fiche résumée : **MAQUILLEUR**

MÉTIERS APPARENTÉS

Chef maquilleur, esthéticien-cosméticien, second maquilleur (cinéma), maquilleur effets spéciaux.

CODES

CITP 88 : 5141 PCS 2003 : 353c ROME 1999 : 21226

DESRIPTIF

Le maquilleur réalise le maquillage d'un artiste ou d'une personnalité avant un spectacle ou une prise d'image. Il crée des maquillages pour composer des visages de scène, en tenant compte des directives du metteur en scène ou du réalisateur.

Il travaille pour le cinéma, la télévision, le théâtre, la danse, mais aussi la photographie ou la mode.

Au cinéma, le chef maquilleur assure le maquillage de composition des principaux acteurs du film, selon la technique du moment et la nature de la pellicule. Il doit suivre les directives du directeur de la photographie en accord avec le réalisateur. Il est responsable des travaux exécutés par ses seconds et par les coiffeurs perruquiers. Il doit prendre l'avis du créateur de costumes en cas de composition spéciale de celui-ci. Le second maquilleur exécute maquillages et services suivant les indications de son chef. Il surveille l'état du maquillage des artistes sur le plateau.

Le maquilleur effets spéciaux réalise des trucages dans différents secteurs d'activité : événementiel, publicité, cinéma, télévision, cabaret, parc d'attraction, théâtre, opéra, mode, vidéoclips, spectacles. Par exemple il crée des vieillissements, des brûlures, des impacts de balle, des faux nez, des faux crânes, des prothèses dentaires. Cependant les effets spéciaux par ordinateurs suppléent de plus en plus ces techniques.

CARACTÉRISTIQUES MÉDICO-PROFESSIONNELLES



Lieux de travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- **multiplicité** des lieux (contraintes de la circulation routière), dont certains ne sont **pas dédiés aux spectacles** (local inadapté aux spectacles, ambiance thermique inconfortable, absence de moyens d'hygiène fixes, éclairage inadapté, accès difficile, posture contraignante par l'exiguïté)
- **loge** de maquillage, loge d'artiste, camion-loge (coactivité)
- atelier du maquilleur
- **locaux de spectacle** : salle de spectacle, opéra, cabaret (coactivité, éclairage localement insuffisant ou éblouissant, chute, bruit de fond)
- **plateau** et studio de tournage, plateau de télévision (coactivité, décalage horaire, chute, éclairage par spots dégageant de la chaleur)
- studio **photo**, lieux de **défilés** de mode (chaleur ambiante, éclairage par spots dégageant de la chaleur, coactivité, bruit de fond)
- **milieu extérieur** : tournage en extérieur, théâtre de plein air, parc d'attraction (courants d'air, conditions climatiques, coactivité, chute)

> Nuisances (préventions)

- coactivité (bien organiser la coactivité)
- éclairage localement insuffisant ou éblouissant, éclairage par spots dégageant de la chaleur (concevoir un éclairage adapté)
- local inadapté aux spectacles, exiguïté de la zone de travail, posture contraignante par l'exiguïté
- conditions climatiques, courant d'air, chaleur ambiante (organiser des pauses, organiser le travail, limiter les temps d'exposition, mettre à disposition des boissons à température adaptée, porter des vêtements adaptés)
- bruit de fond (effectuer le traitement acoustique des locaux à la conception, réduire le bruit de fond)
- chute
- circulation routière (prévenir le risque routier)

> Effets sur la santé

- effets de la chaleur et de la lumière, hypersudation
- fatigue visuelle
- plaies et traumatismes liés à une chute
- affections aiguës des voies respiratoires, syndrome de Raynaud, engelures
- coup de soleil, coup de chaleur et insolation



Organisation du travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- **intermittent du spectacle** (employeurs multiples, précarité du statut générant une charge mentale particulière)
- **fluctuation** de la charge de travail, durée hebdomadaire quelquefois >45H, travail le week-end (organisation pouvant entraîner une perturbation des rythmes chronobiologiques, de la vie sociale et familiale)
- **atypie des horaires** : amplitude horaire > 12 H, très tôt le matin, très tard le soir occasionnellement, travail de nuit (SMR)
- **travail en équipe**, travail en relation avec le réalisateur ou le metteur en scène, dépendance fonctionnelle ou hiérarchique (contrainte relationnelle, objectifs divergents et logiques différentes avec la hiérarchie, nuisances liées à une faible autonomie)
- **contact avec les artistes** (contrainte relationnelle)
- **temps d'attente** entre deux prises de vue
- **déplacement** sur plusieurs jours, quelquefois avec décalages horaires (horaire générant une perturbation de la vie sociale ou familiale et des rythmes chronobiologiques, difficultés d'adaptation au climat)

> Nuisances (préventions)

- nuit, horaire générant une perturbation de la vie sociale et familiale (limiter les organisations en horaires atypiques et le nombre de jours fériés travaillés, informer sur la chronobiologie, informer l'employeur, respecter les temps de repos)
- intermittence du spectacle, précarité du statut, employeurs multiples (améliorer le statut, veiller à la gestion des volumes de travail)
- contrainte relationnelle (faciliter la communication)
- difficulté d'adaptation au climat
- objectifs divergents et logiques différentes avec la hiérarchie, faible autonomie (informer sur le rôle des divers interlocuteurs, améliorer la communication et l'organisation, renforcer l'autonomie en formant l'opérateur à sa tâche)

> Effets sur la santé

- troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes, stress lié aux conflits d'objectifs, troubles névrotiques liés à un sentiment de dévalorisation
- difficultés nutritionnelles, nutrition inadaptée, maladies endocriniennes et métaboliques, hypertension secondaire
- troubles du sommeil et de la vigilance, conduite addictive
- majoration du risque d'AVP



Tâches

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- **réaliser le maquillage** ou le faire réaliser, **démaquiller** (posture debout prolongée avec piétinements, posture contraignante en torsion et antéflexion, mouvements répétitifs des épaules, mains, poignets et avant-bras, produits de maquillage et de démaquillage)
- **acheter des produits de maquillage** (contraintes de la conduite VL professionnelle)
- faire des **recherches** documentaires (travail sur écran)
- **fabriquer** des masques en résine ou en latex et des prothèses en silicone (cf. produits)
- **partir en tournée** (déplacement, contrainte relationnelle, rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale, sollicitation à caractère sexuel par la hiérarchie)
- assurer des fonctions d'encadrement, de recrutement, de gestion de budget

> Nuisances (préventions)

- posture contraignante, posture en torsion et antéflexion, mouvements répétitifs des épaules, mains, poignets et avant-bras (veiller à l'ergonomie des appareils et du matériel, alterner les tâches), posture debout

- prolongée avec piétinements
- produits de maquillage et de démaquillage (respecter les durées d'utilisation après ouverture, ne pas stocker les produits près d'une source de chaleur)
- travail sur écran (installer ergonomiquement le poste de travail avec écran)
- circulation routière, contraintes de la conduite VL professionnelle (prévenir le risque routier, interdire l'utilisation du téléphone au volant en conduisant, utiliser des véhicules appropriés, former le conducteur de véhicule léger)
- contrainte relationnelle (faciliter la communication)
- rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale
- sollicitation à caractère sexuel par la hiérarchie

> Effets sur la santé

- troubles musculo squelettiques des membres (RG 57 : liste limitative), douleurs dorso-lombaires
- signes fonctionnels d'insuffisance veineuse
- eczéma de mécanisme allergique (RG 65)
- syndrome de l'oeil sec, fatigue visuelle
- lésion traumatique liée à un accident de la voie publique
- troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes



Outils et équipements

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- mallette de maquillage, applicateur de fards, crayon de maquillage (port de charges)
- siège assis-débout
- rampes d'éclairage (matériel électrique défectueux, chaleur rayonnante)
- miroir

> Nuisances (préventions)

- port de charges (utiliser des aides à la manutention, ordonnance de prévention des lombalgies, proposer une formation action PRAPE)
- matériel électrique défectueux (maintenir et contrôler régulièrement le matériel électrique, signaler toute prise électrique détériorée à la personne habilitée)
- chaleur rayonnante (boire en quantité, porter des vêtements de travail adaptés à la chaleur)

> Effets sur la santé

- lombalgie basse



Produits, matériaux et publics concernés

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- produits cosmétiques, de maquillage et de traitement des cheveux (présence de composés cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques en coiffure, nuisances chimiques dans les cosmétiques de coiffure)
- produits pour effets spéciaux (2 propanol, éthanol, brucine, ammoniac, toluène, phtalate de dibutyle dbp, acide naphthalènesulfonique, propane, butane isobutane, protéine de latex)
- artistes, personnalités publiques, équipe de production, metteur en scène (situation entraînant une charge mentale particulière, contrainte relationnelle)

> Nuisances (préventions)

- situation entraînant une charge mentale particulière (former à la CAT face à des personnalités difficiles, agressives, à des personnes différentes)
- 2 propanol, éthanol, brucine, ammoniac, toluène, phtalate de dibutyle dbp, acide naphthalènesulfonique, propane, butane isobutane (si possible substituer les plus dangereux par des produits moins dangereux et moins volatiles, informer sur les agents chimiques dangereux, aérer, ventiler, ordonnance de prévention, porter des gants, veiller à l'hygiène des mains, appliquer des crèmes protectrices et crèmes d'entretien, informer sur l'allergie, effectuer l'éviction totale dans l'environnement professionnel et domestique en cas d'allergie)
- protéine de latex (porter des gants appropriés à l'activité, appliquer des crèmes protectrices et crèmes d'entretien, veiller à l'hygiène des mains, effectuer l'éviction totale dans l'environnement professionnel et domestique en cas d'allergie)

> Effets sur la santé

- irritation cutanée, de l'oeil ou des voies aériennes supérieures
- affection gastro-intestinale RG 4 bis, syndrome psycho-organique des solvants
- eczéma de mécanisme allergique (RG 65)
- allergie au latex (RG 95)
- dermite, rhinite, asthme (RG 15 bis, RG 43, RG 49 et 49 bis, RG 66 : liste limitative)
- dermatites irritatives, cyanose, subictère, troubles neurologiques, hémoglobinurie (RG 15)
- reprotoxique catégorie 3

**Tenue de travail****> Caractéristiques** (nuisances possibles)

- tenue personnelle souvent portée (salissures des tenues)
- tous types de gants adaptés à l'activité

> Nuisances (préventions)

- salissures des tenues (faire fournir une tenue de travail adaptée par l'entreprise, en changer fréquemment)

SANTÉ ET TRAVAIL

Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation, entreprise par entreprise, amener à un suivi en surveillance dite renforcée.

– **Agents chimiques dangereux et CMR à rechercher de principe parmi les effets spéciaux et les cosmétiques, pour les substituer**

Les différents tableaux de maladies professionnelles pouvant être concernés dans cette profession sont : **4 bis, 15, 15 bis, 37, 43, 49, 49 bis, 57, 65, 66, 84, 95.**

CONCLUSION

Les maquilleurs doivent faire preuve de diplomatie, d'écoute, de minutie. Ce métier nécessite une bonne condition physique (horaires, déplacements, station debout prolongée)

Les exigences diffèrent suivant les lieux et les artistes. La fabrication des effets spéciaux se fait parfois au domicile du maquilleur.

CMB

Fiche réalisée avec l'aimable participation des médecins du **Médecine et santé au travail**

Fiche résumée du 05/05/2010 issue de la **FMP Maquilleur** consultable sur <http://www.fmpcisme.org>